

# NEWSLETTER DU CEJA

Centre d'Etudes Juridiques Africaines  
15 Rue des Savoises, 1205 Genève (Suisse)  
Tel. +41(0) 22 525 05 16  
E-mail : [info@ceja.ch](mailto:info@ceja.ch)  
[www.ceja.ch](http://www.ceja.ch)  
Youtube : Ceja CanalMedia  
Facebook : CEJA



Numéro 8 Juin 2019

## Déclaration du CEJA

### « Une Afrique bâtie sur le droit »

Nous, juristes africains, profondément préoccupés par la situation dramatique aux plans politique, économique et social dans laquelle vit la majorité des populations africaines alors que ce beau continent regorge d'immenses atouts humains et de ressources naturelles susceptibles de combler tous les besoins fondamentaux des peuples africains ;

Considérant que la patrimonialisation du pouvoir conduit à la mauvaise gouvernance et à la déliquescence des Etats africains tout en perpétuant l'ignorance des règles et valeurs tant universelles qu'africaines;

Considérant que le développement harmonieux et durable du continent ne peut être réalisé sans la connaissance et la mise en œuvre effective du droit aux niveaux continental, régional et national selon la volonté des peuples africains;

Convaincus que seules cette connaissance et cette mise en œuvre du droit conduiront les Africains à bâtir une nouvelle Afrique telle qu'ils le désirent ;

Déterminés à œuvrer pour une meilleure visibilité et l'effectivité du droit sur le continent ;

Nous nous engageons solennellement à mettre nos compétences juridiques et humaines au service de l'Afrique pour un changement profond et efficace des mentalités et conditions de vie sur notre continent.

## Editorial

Dr Ghislain Patrick  
Lessène

### **Elections en Afrique : un processus révélateur de la fibre démocratique**

Une fois de plus, les différentes échéances électorales ayant jalonné l'année 2018 et ce début de 2019 ont été le baromètre révélateur du vrai visage des dirigeants africains et de l'engagement de l'Union africaine pour l'instauration de la démocratie sur le continent. Le moins que l'on puisse dire, c'est



que l'Afrique demeure fragmentée, les Etats africains connaissant des fortunes diverses au firmament de l'exercice électoral, donc de l'Etat de droit.

Si l'on peut, à juste titre, relever l'exemplarité de certains Etats dans l'organisation et le déroulement des élections (cas du Sénégal, Madagascar, etc.), force est de constater qu'ils demeurent une minorité.

Ainsi, au Cameroun, non content d'être élu pour un septième mandat après 35 années de pouvoir avec un score d'une autre époque (71, 28%), le Président Paul Biya ne s'est pas retenu d'user la force et l'intimidation pour museler l'opposition en incarcérant le Professeur Maurice Kamto, illustre

juriste africain et ses partisans. A la crise identitaire déclenchée par les ressortissants anglophones qui exigent une partition du pays et un partage équitable du pouvoir et des richesses, vient se greffer une crise politique larvée qui enfonce davantage ce pays qui, il y a une quarantaine d'années, était présentée comme la « future Chine de l'Afrique Centrale », dans un gouffre politico-militaire profond auquel s'ajoutent les attaques répétées du mouvement islamique et terroriste de Boko Haram.

En République Démocratique du Congo, les élections ont conduit à de véritables miracles ! Le premier est le départ-enfin !- du Président Kabila qui, après des années d'atermoiements et volte-faces, a pu céder le fauteuil présidentiel à un autre « miraculé » : Félix Tshisekedi. En effet, contre toute attente et malgré les allégations de fraude électorale et les multiples remises en cause des résultats de la Commission Electorale Nationale Indépendante (Ceni) congolaise, ce dernier a été proclamé vainqueur d'élections largement à caution. La Ceni a pris fait et cause pour le nouveau locataire du Palais de La Gombe parachevant ainsi le double miracle congolais : réussir à faire partir Joseph Kabila sans effusion de sang et mettre à la tête du pays- continent le fils d'Etienne Tshisekedi, figure emblématique de l'opposition congolaise, décédé et dont le corps attend toujours d'être inhumé. Ce double miracle a un fond positif : ne pas avoir fait basculer ce géant africain dans la guerre civile, en tout cas pour le moment.

La surprise du chef vient du Bénin. Longtemps considéré comme un modèle en la matière, les dernières élections législatives béninoises du 28 mai 2019 ont montré que rien n'est acquis d'avance en matière électorale sur le continent et que l'instauration de la démocratie est une œuvre de longue haleine et un chemin semé d'embûches.

Mais la marche vers la démocratie est irréfutable et se fera avec ou sans le concours extérieur, mais avec la détermination des populations africaines. Les élections présidentielles algériennes avortées en sont la preuve éclatante puisque la volonté populaire a permis la démission et la fin du long

règne d'Abdelaziz Bouteflika. De même, on ne saurait taire le courage et la ténacité du peuple soudanais qui ont conduit à la chute d'Omar El Béchir, qui a défié pendant des décennies la Cour pénale internationale et la communauté internationale, avec la complicité affichée de l'organisation panafricaine. Aujourd'hui, le combat est l'organisation d'élections libres pour l'avènement d'un gouvernement civil et le retour effectif de l'armée dans les casernes.

L'incurie affichée par les vieux dirigeants africains ainsi que l'ineptie de l'Union africaine tendent à contredire fort malheureusement l'adage si précieux selon lequel :« *En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle* ». En effet, le constat aujourd'hui est qu'en « *Afrique, quand un vieux (dirigeant) meurt, c'est un grand pas pour la démocratie* ».

Très cordialement,

Dr Ghislain Patrick Lessène  
Directeur exécutif

CEJA  
Centre d'Etudes  
Juridiques Africaines

## L' Afrique à l'ONU

Du 25 février au 22 mars 2019, s'est tenue à Genève la 40<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme. Celui-ci a pris un certain nombre de résolutions, recommandations relatives à certains Etats africains.

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil.**

**Soudan du Sud:** la résolution [A/HRC/40/L.16/Rev.1](#) sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud proroge le mandat de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud pour un an.

**Assistance technique et renforcement des capacités**

**Mali:** la résolution [A/HRC/40/L.2](#) sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Mali proroge le mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali et demande au Haut-Commissariat de continuer à fournir l'assistance technique sollicitée par le Gouvernement malien afin de renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme du Mali.

**Libye:** la résolution [A/HRC/40/L.6/Rev.1](#) sur l'assistance technique et [le] renforcement des capacités aux fins de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Libye prie la Haute-Commissaire de lui rendre compte de la

situation des droits de l'homme en Libye à sa session de septembre 2019, dans le cadre d'un dialogue auquel participera le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye.

**Examen périodique universel**

Le Conseil a adopté le document final concernant l'examen des pays africains suivants :

**Sénégal** ([A/HRC/40/5](#)),

**Congo** ([A/HRC/40/16](#) et [Add.1](#)),

**Nigéria** ([A/HRC/40/7](#) et [Add.1](#)),

**Maurice** ([A/HRC/40/9](#) et [Add.1](#)),

**République centrafricaine** ([A/HRC/40/12](#)),

**Tchad** ([A/HRC/40/15](#)),

**Nominations**

Le Conseil a nommé quatre nouveaux membres du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones dont M. Belkacem Lounès, de l'Algérie, membre pour l'Afrique.

## Actualités de l'Union Africaine

La 32e session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 10 et 11 février. Le sommet s'est tenu sous le thème suivant pour l'année 2019 : « *L'année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique* ».

De plus amples informations sur les activités de l'Union africaine sur les liens suivants :

- <https://au.int/fr>



## Actualités du CEJA

### Projets

#### **CAS « Droit, médecine légale et science forensique en Afrique »**

La formation continue CAS « *Droit, médecine légale et science forensique en Afrique* » est une initiative est née du constat d'absence d'experts africains dans le domaine de la médecine légale et de la science forensique. Forts de ce constat, et au regard de nombreuses sollicitations d'institutions universitaires et judiciaires africaines, le Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML) et le Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) ont accepté de répondre favorablement aux demandes exprimées par les autorités africaines lors des visites effectuées auprès des Missions permanentes africaines à Genève et d'une mission exploratoire au Bénin (1-3 juillet 2017) et au Togo (4 au 7 juillet 2017). Après l'approbation de l'initiative et la signature de la lettre d'intention des directeurs des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et du Centre Hospitalier et Universitaire de Vaud (CHUV) de Lausanne, le CEJA et le CURML ont élaboré le projet « Programme de formation Droit, Médecine Légale et Science Forensique en Afrique ». Toute autre information est à trouver sur le lien : <https://www.ceja.ch/wp-content/uploads/2018/06/Droit-médecine-légale-et-science-forensique-en-Afrique.pdf>

#### **CAS « Privation de liberté et médecine humanitaire en Afrique »**

La création du CAS « Privation de liberté et médecine humanitaire en Afrique » est née du constat du non-respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté dans les lieux de détention en Afrique. Au-delà des questions matérielles et structurelles, se pose celle de

l'ignorance ou de la méconnaissance des instruments juridiques internationaux et régionaux par les professionnels du domaine carcéral (détention préventive prolongée, surpopulation carcérale, absence de recours aux mesures alternatives à la détention, faiblesse ou insuffisance de contact avec l'extérieur, problèmes de réinsertion des détenus à la fin de leur peine, etc.).

Plusieurs rapports onusiens et d'organisations internationales concluent qu'aucune prison en Afrique ne subvient aux besoins de base comme l'accès à l'eau, l'alimentation et les soins de santé, ni ne maintient les conditions minimales de respect de la dignité humaine des prisonniers. Des informations complémentaires sont à trouver sur le lien : <https://www.ceja.ch/wp-content/uploads/2018/06/Privation-de-liberté-et-médecine-humanitaire-en-Afrique-version-finale.pdf>

### Stagiaires

Le CEJA accueille cette année cinq stagiaires venant du Master Droits et Libertés de la Faculté de droit de l'Université de Caen. Ce stage de deux mois leur permettra de participer à la 41<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme tout en s'exerçant à la recherche documentaire.

## Missions effectuées par le CEJA

### République Centrafricaine

Du 5 au 16 avril 2019 et du 14 au 17 mai 2019, le CEJA a effectué deux missions en République Centrafricaine ponctuée par un certain nombre d'activités.

### Visites de prisons



*Dr Ghislain Patrick Lessène, en plein échange avec les prisonniers à la prison centrale de Ngarabga à Bangui.*

Dr Ghislain Patrick Lessène, Directeur Exécutif du CEJA a visité les prisons de Ngarabga à Bangui et celle de Bossembélé à 150 kms de la capitale. Ces visites ont permis de se rendre compte des conditions difficiles de vie des détenus du fait de la surpopulation, du manque de moyens financiers, et en soins médicaux. Si la prison de Bossembélé a meilleure allure que celle de Bossembélé du fait du nombre acceptable de prisonniers, le constat est que les lieux de détention centrafricains, à l'instar de beaucoup autres Etats africains, se présentent comme des « mouirois » et nécessitent des actions urgentes. Ce constat est partagé par le personnel pénitentiaire rencontré, le directeur général de l'administration pénitentiaire, les régisseurs des prisons et le personnel judiciaire.

### Formation sur la détention



*Dr Ghislain Patrick Lessène, avec les membres de la Fraternité des Prisons de Centrafrique et de l'Aumônerie de l'Eglise Apostolique Le Chandelier et M. Ossène Yackoisset, membre de la Commission nationale des droits de l'homme.*

Les membres de la société civile agissant en milieu carcéral ont organisé deux jours de formation animés par le directeur exécutif du CEJA. On notait la présence de M. Ossène Yackoisset, Président de la sous-commission Protection de la Commission nationale des droits de l'homme. Il a été prévu d'organiser à nouveau une autre formation sur la détention réunissant tous les acteurs de la société civile et les membres de la Commission nationale des droits de l'homme et le Ministère de la Justice et des droits de l'homme.

### Rencontres diverses

Dr Ghislain Patrick Lessène, Directeur exécutif du CEJA, a eu plusieurs rencontres lors de son séjour en RCA.

M. Firmin Mokouè, Chargé de mission au Ministère de la Justice et des droits de l'homme a reçu le Directeur exécutif avec lequel il a discuté de stratégies pour le renforcement des capacités

et le soutien technique du CEJA dans le domaine des droits de l'homme et de la détention.

Le Chargé de mission au Ministère de la Justice et des Droits de l'homme et le Directeur Exécutif du CEJA ont eu des réunions avec plusieurs ONG centrafricaines.

La première rencontre a réuni les délégués de l'Aumônerie de l'Eglise Apostolique Le Chandelier et les responsables de la *Fraternité des Prisons de Centrafrique* et a porté sur la nécessité d'une coordination des actions pour un changement effectif dans les différents lieux de détention en RCA, notamment à la prison de Ngaragba.

La seconde rencontre a eu lieu avec les responsables de l'ONG *Agir en Centrafrique* (AEC) qui a pour mission de s'occuper de la prise en charge des enfants soldats. Les échanges se sont concentrés sur les possibilités de coopération entre l'AEC et le CEJA sur les droits des enfants, notamment des enfants en conflit avec la loi. Il a été convenu que les deux ONG concluront une convention de partenariat pour entreprendre des activités communes.

La troisième réunion a permis au Directeur Exécutif du CEJA de rencontrer des contrôleurs pénitentiaires et d'échanger avec eux sur la nécessité du renforcement des actions dans les prisons centrafricaines, notamment la mise en place d'un Observatoire national des prisons qui aurait un rôle certain à jouer dans le changement de paradigme en matière carcérale en RCA. Un accord de. Plusieurs réunions des ONG

Avec M. Flammarion Dago, Directeur Général de l'administration pénitentiaire, les échanges ont été centrés sur les réformes pénitentiaires et les difficultés de l'administration pénitentiaire, notamment le manque de formation et de personnel, la nécessité de conclure des partenariats pour des actions concrètes.

A la prison de Ngaragba, le directeur exécutif du CEJA a tenu des réunions avec le régisseur adjoint de la prison et le personnel pénitentiaire de la

Minusca. Il a été question des conditions de vie et de travail difficiles tant pour les prisonniers que pour les gardiens marqués par un manque d'intérêt du Ministère de tutelle, le manque de personnel médical, l'absence totale de mesures de réinsertion des détenus, le manque d'activités et de scolarisation pour les détenus mineurs.

Lors de la seconde visite à Ngaragba, le Directeur Exécutif du CEJA ainsi que les responsables de l'Aumônerie de l'Eglise Apostolique Le Chandelier et de la *Fraternité des Prisons de Centrafrique* ont visité les installations socio-éducatives de la Prison de Ngaragba qui ne répondent pas aux normes internationales et sont dans un état de délabrement total. La visite du quartier des mineurs a été l'occasion pour ces derniers d'exprimer le vœu de suivre des cours pour les mineurs ayant été scolarisés et d'apprendre à lire et écrire pour les autres.

La visite a démontré l'urgence d'actions visant à la réinsertion et à la resocialisation des détenus en RCA.

A Bossembélé, le régisseur adjoint de la prison et la Procureure du Tribunal ont également fait état du manque de moyens financiers, de personnel médical et de l'absence totale de politique de réinsertion sociale des détenus.

Enfin, le directeur exécutif du CEJA a été reçu en audience par Mme Marie-Madeleine Hoornaert N'Kouet, Présidente de l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E) au cours de laquelle il a été question de la nécessité de sensibilisation des populations pour les prochaines élections de 2020 et la collecte et gestion des données électorales pour les membres de sa commission.

## **Suisse**

### **DCAF**

Le 13 février 2019, le Directeur exécutif du CEJA et le Dr Jean-Pierre Restinelli ont été reçus par Mme Anne Bennett, Manager du Programme Afrique Subsaharienne du Democratic Control of Armed Forces (DCAF). La rencontre a porté sur le renforcement des capacités des acteurs africains

dans le domaine de la détention, mais aussi la mise en ligne des documents juridiques relatifs à la sécurité et l'accès au droit.

## ROLACC



Le 6 mai 2019, M. Thomas Péran, Directeur exécutif du Rule of Law et Anti-Corruption Center (ROLACC) a reçu le Dr Ghislain Patrick Lessène, Directeur exécutif du CEJA. L'entretien a porté sur les axes de coopération, notamment la publication d'un Code international de lutte contre la corruption en Afrique et l'organisation de formation anti-corruption et Etat de droit en Afrique.

CEJA

Centre d'Etudes  
Juridiques Africaines





## PUBLICATIONS

### *A paraître*

Le CEJA a deux projets de publications portant sur un Code international de la Privation de liberté et un Code sur la lutte contre la corruption en Afrique qui devront se réaliser au cours de l'été 2019.

## Enseignements du CEJA

Des dizaines de personnes venant d'horizons divers ont débuté les enseignements en ligne du CEJA démontrant ainsi le bien-fondé de cette initiative. Pour de plus amples informations sur les cours, cliquer sur le lien:

<https://www.ceja.ch/formations-a-distance-du-ceja/>

## Bibliothèque du CEJA

La bibliothèque numérique du CEJA vise à faciliter un accès direct, gratuit et simplifié aux documents sur le droit en Afrique. Elle propose différentes législations, jurisprudences et de la doctrine provenant du continent et d'ailleurs portant sur le droit africain. Afin d'avoir accès à des documents de choix, le CEJA s'appuie sur des partenaires nationaux et fiables tant institutionnels que privés.

A vocation évolutive, la bibliothèque est régulièrement mise à jour et se veut une source d'informations justes et fiables disponibles au bon moment devant contribuer à l'éducation du public africain et au changement de mentalité en vue de l'effectivité du droit sur le continent africain.

## Soutien

Le travail de recherche et les interventions du Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) sont rendus possibles grâce aux contributions volontaires de particuliers, groupes et institutions.

Vos dons aideront à promouvoir ***Une Afrique bâtie sur le droit !***



Vous pouvez faire votre don par virement sur le compte :

***Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA)***

***Poste Finance Compte: 14-364716-9***

***IBAN: CH10 0900 0000***

***BIC: POFICHBEXXX***

